

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOIRET



## COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

#### Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 16
- absents : 7
- pouvoirs : 4
- votants : 20

#### Le quorum est atteint.

- pour : 20
- contre : 0
- abstention : 0

#### Date de convocation :

8 septembre 2023

Aujourd'hui, mercredi 13 septembre 2023 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

**Étaient présents :** M. BERTHIER, Mme COULMEAU, M. LETOURNEUR, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, M. NICOULAUD, Mme NICOULAUD, Mme PEIXOTO, M. PINTO, M. POUGET, M. PREVOT, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, Mme SOREAU, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

**Étaient absents :** M. CHABASSOL, M. DELPLANQUE, Mme DURAND, M. GABEAU, Mme GADOIS, M. GIRBE, Mme MELINE.

**Ont donné pouvoir :** M. CHABASSOL à M. VASSELON, Mme DURAND à Mme NICOULAUD, Mme GADOIS à Mme PEIXOTO, M. GABEAU à M. POUGET.

**Secrétaire de séance :** Mme NICOULAUD.

### OBJET : AMÉNAGEMENT - TRAVAUX - CESSION DES PARCELLES AV 0209, AV 0212 ET AV 0213 À LA SOCIÉTÉ VIGNERONS D'ART

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune est propriétaire des parcelles AV 0202 et AV 0142 situées rue de Gautray dans la zone industrielle de la Saussaye.

La société Vignerons d'Art dont le siège social est situé sur la Commune au lieudit « Les Closeux » et souhaite implantée son entreprise dans la zone industrielle de la Saussaye. Suite à un échange, il a été proposé de céder une partie des parcelles AV 0202 et AV 0142.

Selon le document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) n°1277 en date du 23 mai 2023 et établi par la SCP PERRONNET-LUCAS, il s'avère que le lot pouvant être cédé disposera d'une surface totale de 3 670 m<sup>2</sup> cadastré AV 0209, AV 0212 et AV 0213. Ce lot est référencé « Lot 2 » sur le DMPC qui est annexé à la présente délibération.

En application des seuils fixés par l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions (...) poursuivies par les collectivités publiques, la Direction de l'Immobilier de l'État dans son courrier du 13 juin 2023 a rendu un avis sur la valeur vénale de ce terrain à bâtir industriel. Celle-ci est évaluée à 110 130 € HT, et n'est assortie d'aucune marge d'appréciation.

La Commune peut toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Dans ces conditions, il est proposé de céder le lot 2 au prix de 35,00 € HT le m<sup>2</sup>, soit 128 450,00 € HT, ce qui porte le montant total de la cession à 154 140,00 € TTC. Par courriel du 10 août 2023, Monsieur JALLERAT Olivier gérant de la société Vignerons d'Art a accepté l'offre.

## VISAS

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et L. 1311-13 ;

Vu les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3221-1 ;

Vu la proposition de cession faite à la société Vignerons d'Art représentée par Monsieur JALLERAT Olivier en date du 11 juillet 2023.

## DÉLIBÉRATIF

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :**

1. **D'APPROUVER** la cession des parcelles sises rue de Gautray, cadastrées AV 0209, AV 0212 et AV 0213 auprès de la société Vignerons d'Art, pour un montant de 154 140,00 € TTC ;
2. **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à recevoir et signer l'acte authentique concernant ce bien immobilier ;
3. **DE DÉLÉGUER** M. le Maire ou son représentant à l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>